



Echos Bio

Le journal technique des agriculteurs bio
des Hauts-de-France

#45

septembre
2022

BIO TECH

R&D en agriculture
biologique

A SAVOIR

PAC 2023



PAROLE DE BIO

Bienvenue chez Marion COULOMBEL,
éleveuse de chèvres

BIO NEWS

La filière lin et
chanvre bio se met
en route dans les
Hauts-de-France

FOCUS

Donner à la bio
les moyens des ambitions
gouvernementales !



R&D en agriculture biologique : des expérimentations indispensables en réponse à un contexte évolutif

Au regard de l'année exceptionnelle que nous vivons, des enjeux posés par le contexte agro-climatique et environnemental, il faut faire preuve d'adaptabilité. Il faut s'interroger sur l'évolution des espèces au sein des systèmes culturaux et travailler plus finement jusqu'à la variété pour apporter des réponses précises. Les moyens proposés par la Recherche et le Développement ont pour objectifs d'explorer de nouvelles voies et d'apporter des marges de progrès pour accroître les performances au sein des fermes. Petit tour d'horizon des moyens autour de la R&D bio en région avec l'exemple d'expérimentations menées en céréales.

Le Comité Technique Régional comme organe de concertation

Le Comité technique régional, officialisé par le Plan Bio Hauts-de-France et piloté par la Chambre d'agriculture, est parti d'une idée simple : proposer un espace de concertation entre les différents acteurs de l'agriculture biologique. Réunissant des opérateurs économiques, des structures de recherche et de développement, il élargi régulièrement ses prérogatives avec la prise en compte de nouvelles thématiques comme la recherche autour du légume de plein champ dans le cadre du projet VivLéBio piloté par Agrotransfert ou encore les enquêtes betteraves réalisées sur 2 campagnes avec le groupe sucrier Tereos. Le comité permet également de mutualiser puis d'agglomérer les données au sein de groupes de travail avec l'aide des Instituts techniques de référence. Sur 41 essais réalisés en 2022, 68 % sont menés en réseau.

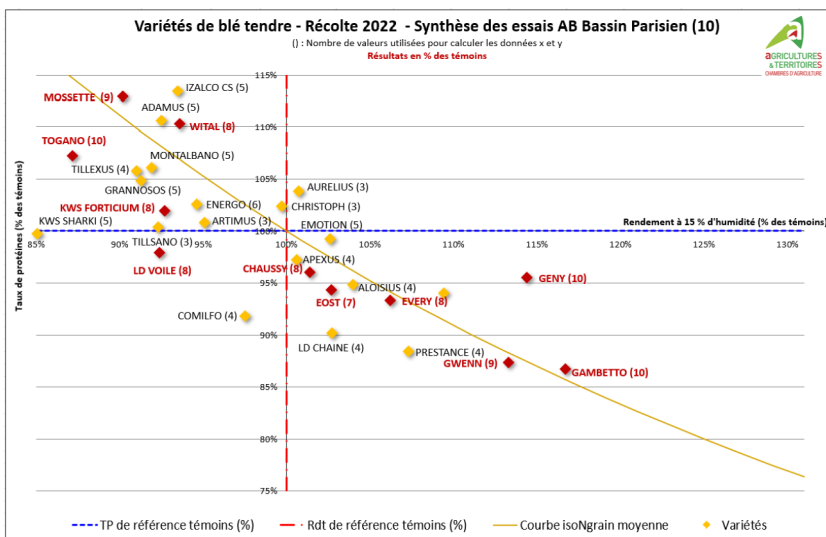
Les références techniques végétales

Parmi les expérimentations, les essais variétaux sont un bon exemple de travail multi partenarial au profit des agriculteurs. Six essais variétaux en blé d'hiver conduits en Hauts-de-France avec un tronc commun de variétés ont pu être regroupés avec des références en Normandie et en Ile-de-France. Cette multitude de sites d'essais renforce la robustesse des appréciations envers les variétés. Le graphique ci-dessous illustre la synthèse des résultats rendement/protéines des 28 variétés de blé tendre d'hiver bio.



Faire connaître notre savoir-faire !

L'ensemble des travaux de recherche et les références créées ont vocation à être valorisés auprès du plus grand nombre d'agriculteurs. Page bio sur le site portail des Chambres d'agriculture, Guide Préconisations, Echos Bio, ou encore le JTBio, les Chambres d'agriculture priorisent une communication technique régulière auprès des producteurs biologiques. Enfin les échanges collectifs au travers des Journées Grandes Cultures et autres webinaires établissent des lieux d'échanges où se tient une approche plus globale des enjeux techniques et de marché chère à l'agriculture biologique. Le replay de ces 3 sessions numériques est disponible sur la chaîne YouTube de la Chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais.



Les variétés sont ainsi observées et peuvent être évaluées pour leurs qualités et leur adaptation au mode de conduite biologique. Cette année par exemple, nous remarquons particulièrement GAMBETTO, MOSSETTE et GRANNOSOS. D'autres expérimentations sur des thèmes spécifiques comme la fertilisation organique ou l'effets des biostimulants sont également menées en région et en partenariat.

Retrouver toutes nos publications sur le site de la Chambre d'agriculture des Hauts-de-France en flashant ce QR Code



Et pour les curieux, les ressources des différents projets menés en collaboration avec Agro-Transfert RT sont disponibles ici



PAC 2023 : quelles évolutions sur vos exploitations bio ?



Ce 1^{er} juillet, Marc FESNEAU, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, a donné les derniers arbitrages de la France pour le plan stratégique national (PSN) dans le cadre de la PAC 2023-2027. Les textes précisant les grandes lignes sont toujours en attente de parution d'ici fin 2022, mais voici les dernières modifications :

1) Conditionnalité : socle de règles obligatoires à respecter

Pour rappel, la BCAE 8 exige pour toutes les exploitations (exceptées celles dont la SAU < 10 ha et celles dont 75 % de la SAU produit de l'herbe en PT ou PP) une part minimum de la surface agricole destinée à des activités non productives sur les terres arables (au moins 4 % des terres arables ou 3 % des terres arables + 4 % de fixatrices d'azote principales et/ou dérochées).

Une dérogation Ukraine pour 2023 a été annoncée. Elle implique que les 4 % de terres arables en surfaces non productives normalement obligatoires pourront être déclarées comme des cultures alimentaires type céréales d'hiver (en excluant le maïs, soja).

Au titre de la BCAE 8, la période d'interdiction de taille des haies et des arbres en période de nidification est étendue du 16 mars au 15 août.

Le coefficient de pondération des haies utilisé dans la conditionnalité, l'éco-régime et la HVE est augmenté : un mètre linéaire correspondra à 20 mètres carrés, contre 10 actuellement.

2) 1^{er} pilier : écorégime

Pour l'écorégime par la voie des certifications, les aides pour les exploitations 100 % engagées en agriculture biologique (niveau 3) sont réhaussées de 30 €/ha par rapport au niveau HVE, ce qui pourrait représenter 110 €/ha.

Vous êtes éligibles au niveau 3 de l'écorégime :

- si votre exploitation est 100 % certifiée AB
- ou si votre exploitation est en partie en AB et que tout le reste en cours de conversion.

Sinon, il s'agira d'obtenir l'écorégime via les autres voies possibles : diversité d'assolement, certifications (HVE 3) ou les infrastructures écologiques.

3) 2^{ème} pilier : aides à l'agriculture biologique

Alors que les aides au maintien (MAB) sont supprimées, les aides à la conversion (CAB) sont maintenues selon les mêmes montants (revalorisées à 350 €/ha pour les grandes cultures). Si une exploitation engage 100 % de sa surface en conversion et fait l'objet de la demande de CAB, alors l'exploitation ne pourra pas bénéficier du cumul d'aide avec l'écorégime.

Enfin, le crédit d'impôts bio sera augmenté à partir de 2023 (jusqu'en 2025), passant de 3500 € à 4500 €. Le crédit d'impôts continuera de bénéficier aux entreprises agricoles dont au moins 40 % des recettes proviennent d'activités bio.



Bienvenue chez Marion COULOMBEL, éleveuse de chèvres à Ailly sur Noye, près d'Amiens dans la Somme. Installée depuis peu, l'éleveuse a démarré d'une page blanche.

Quel est votre parcours ?

Après un BTS technico-commercial en agrofourniture, une licence puis un master en gestion et commerce des entreprises agro-alimentaire, j'ai effectué 7 ans dans le marketing pour une entreprise de nutrition animale. Mes parents sont éleveurs, et étant passionnée des animaux, c'est tout naturellement que j'ai décidé de tout arrêter pour monter mon élevage. Je voulais également redonner du sens à ce que je faisais et me rapprocher de la nature. L'aventure a commencé en décembre 2021 lors de l'arrivée de mes premières chèvres.

Pourquoi avoir choisi l'élevage caprin ?

J'ai choisi la chèvre car je voulais un animal facilement manipulable. De plus, pour mon projet de ferme ouverte et dans le cadre de l'accueil du public, la chèvre est l'animal idéal, joueur, taquin et curieux.

Quels sont vos produits et leur circuit de commercialisation ?

En termes de produits, je fabrique des fromages frais ou affinés et de la glace. Depuis peu, je propose également du savon élaboré à partir du lait de nos chèvres. A l'avenir, je compte élargir avec des yaourts. La totalité du lait produit est transformée sur la ferme. Ma production est vendue essentiellement en vente directe au magasin situé sur la ferme ou en circuit court avec au maximum 1 seul intermédiaire. Je vends également dans les AMAP d'Ailly sur Noye, de Moreuil et de Montdidier.

Pourquoi le BIO ?

Je souhaite proposer des produits de qualité. Pour moi, cela passe par une alimentation naturelle et la prise en compte du bien-être des animaux. Ce mode de production permet d'obtenir un lait de composition optimale pour la transformation. De plus, il me semblait essentiel de valoriser au maximum les 7 ha de prairies qui se situent autour de l'exploitation : travailler sur l'herbe et être autonome en fourrages, cela va de sens. Ainsi, l'objectif est de faire des contraintes du cahier des charges BIO un réel atout pour mon activité.



« De fil en aiguille » la filière lin et chanvre bio se met en route dans les Hauts-de-France

Le 14 juin a eu lieu la 8^{ème} rencontre des filières textiles Lin et Chanvre bio à Avelin (59) chez Rémi DECHERF. Avec plus de 300 participants, cet événement a regroupé tous les acteurs de la filière du producteur à la confection de vêtements en passant par les teilleurs, les filateurs ou encore les tisseurs. Chacun a pu expliquer ouvertement son action dans la filière. C'était l'occasion d'avoir des échanges entre ces opérateurs afin de partager les connaissances tout en dynamisant l'action naissante sur la région Hauts-de-France.

La France est le premier pays producteur européen de lin et de chanvre. Aujourd'hui, l'enjeu est de structurer cette filière naissante afin d'offrir une solidité technique pour les agriculteurs et rassurer tous les acteurs du lin bio avec davantage de surfaces, de volume, de régularité et de qualité.

Pour que le chanvre se développe, il doit être traité selon le même process technique que le lin. La hauteur du chanvre (2 m) pose une difficulté technique à la récolte. Les entreprises HYLER et CRETES ont développé un procédé qui permet de passer le chanvre sur les lignes de lin. C'est une grande étape pour le démarrage de la filière du chanvre textile en région. En effet, elles ont chacune confectionné une machine qui fauche les tiges sur deux niveaux afin de former deux andains parallèles. Ainsi, le rouissage peut avoir lieu et une retourneuse passe pour l'uniformiser.

La journée s'est terminée par une visite chez le teilleur DECOCK et le filateur SAFILIN. Créée en 1778 en France, puis délocalisée en Pologne, SAFILIN a réouvert sa filature dans les Hauts-de-France afin de confectionner du fil de lin 100 % français.

La demande du lin et du chanvre textile bio est présente et possible en local grâce à un renouveau en France. Il faut donc accroître les surfaces pour faire face à ces demandes.



Etireuse, filature mouillée, bobinage et bobines de fil de lin chez SAFILIN.

Clémence LECLERC et Sébastien FLORENT

Donner à la bio les moyens des ambitions gouvernementales !

Un rapport de la Cour des comptes de juin 2022 a émis plusieurs recommandations relatives au soutien à l'agriculture biologique. Le préambule rappelle l'exigence de l'agriculture biologique pour les producteurs sur le plan des méthodes et des techniques agronomiques, mais aussi pour les transformateurs.

Une politique de soutien qui n'est pas à la hauteur de l'ambition affichée par les pouvoirs publics est mise en lumière par la Cour des comptes, avec notamment le plafonnement des aides bio dans de nombreuses régions et la fin des aides au maintien.

Quelques préconisations du rapport :

- **Eclairer les citoyens** et les consommateurs sur l'impact environnemental et sanitaire de l'AB
- **Réorienter les soutiens publics** à l'agriculture au profit de la filière bio.

Dernière orientation proposée : favoriser la création de valeur au sein de la filière issue de l'agriculture biologique, en faisant appliquer rapidement la loi Egalim pour l'AB.

Le rapport en détail sur www.ccomptes.fr/fr/publications/le-soutien-lagriculture-biologique

De quoi redonner des couleurs au monde de la Bio !



LE CHIFFRE

17

c'est le nombre d'élevage de porc BIO en Hauts-de-France

AGENDA



- Formation acupuncture

- 4 octobre dans l'Oise
- 5 octobre à Radinghem (62)
- 6 octobre à Avesnelles (59)

- Formation Produire bio pourquoi pas moi ?

- 1^{er} décembre à Noyon (60)

CONTACTS



PRODUCTIONS ANIMALES

Margaux ANSEL - 07 86 84 66 47
margaux.ansel@npdc.chambagri.fr

Lucile JANOT - 06 07 80 71 21
lucile.janot@npdc.chambagri.fr

Paul LAMOTHE - 06 43 73 43 52
paul.lamothe@npdc.chambagri.fr

Marjolaine LEMOINE - 07 84 24 01 87
m.lemoine@somme.chambagri.fr

Christelle RECOPE - 06 73 74 33 61
christelle.recope@oise.chambagri.fr

GRANDES CULTURES

Pierre DURAND - 06 10 07 36 42
Pierre.durand@aisne.chambagri.fr

Sébastien FLORENT - 06 77 67 31 13
sebastien.florent@npdc.chambagri.fr

Mégane PERCHE-GUILLAUME - 06 74 48 84 44
megane.guillaume@npdc.chambagri.fr

Alain LECAT - 06 86 37 56 45
a.lecat@somme.chambagri.fr

Gilles SALITOT - 06 81 95 93 59
gilles.salitot@oise.chambagri.fr

MARAÎCHAGE

Sophie FEUTRIE - 06 42 87 74 12
sophie.feutrie@npdc.chambagri.fr

Pierre LE FUR - 03 44 11 45 13
pierre.lefur@oise.chambagri.fr



Publication des Chambres d'agriculture Hauts-de-France. Directeur de la publication : Christian DURLIN, président de la Chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais, 299 Boulevard de Leeds, 59777 Lille - Mise en page, crédits photos : service communication Chambre d'agriculture Nord-Pas de Calais. Impression : imprimerie Chambre d'agriculture Nord-Pas de Calais - septembre 2022 - C'Faure 2022- ISSN 2428-8624

